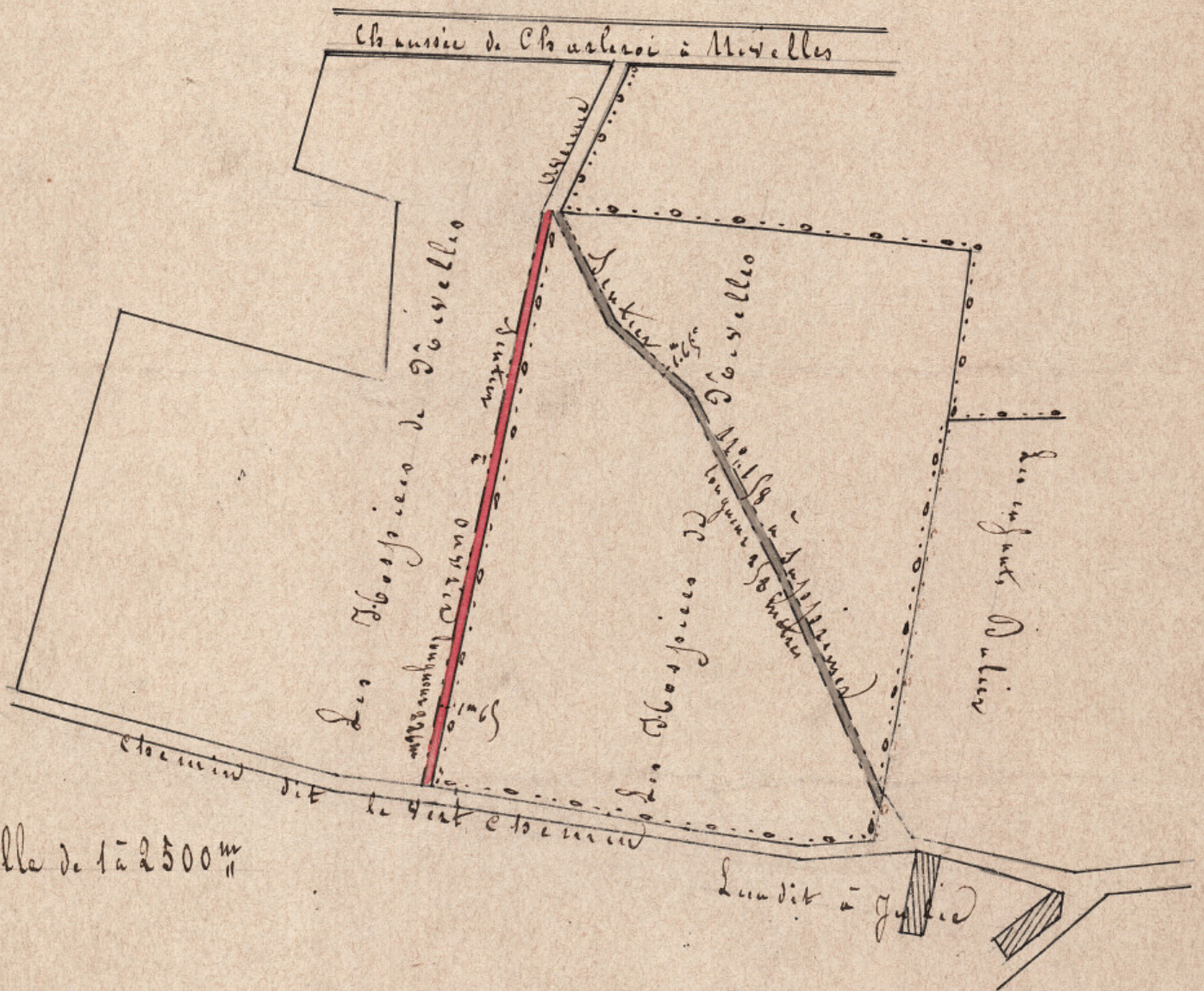


Plan d'un sentier figuré à l'Atlas des Chemins Vicinaux de la Ville  
de Nivelles (feuille 23 n°18) que l'administration des Bois de la dite Ville  
demande votre autorisation à dégrader



Echelle de 1 à 2500<sup>m</sup>

Le sentier à Supporimes est colorié en noir. il contient 04 ares, 26 Centiares.  
Le sentier à Ouvreir est colorié en rouge. il contient 03 ares 73 Centiares.

Certifié exact par le Géomètre Juri Fousnyul.

Nivelles le 30 Janvier 1884

J. Barbier

M. ...

Approuvé par le Conseil Communal et certifié exact,  
En Séance, le 22<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1884,

Par le Conseil:  
Le Secrétaire,  
*[Signature]*

Le Bourgmestre,  
*[Signature]*

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À SON ORDONNANCE  
DE CE JOUR N<sup>o</sup> 357106 - B - 34976,  
BRUXELLES, LE 13 Mai 1884  
L'ADJUTANT PERMANENT

PAR ORDONNANCE:  
LE GOUVERNEUR PROVINCIAL.

*[Signature]*

LE PRÉSIDENT  
*[Signature]*

*Dossier.*